

**Département de
la Haute-Savoie**

**M a i r i e
de
B O G E V E
74250**

Téléphone : 04 50 36 62 08
Télécopie : 04 50 36 66 50
Adresse Internet :
mairie@bogeve.fr

Compte Rendu du conseil municipal

18/07/2018

20H30

Salle François
Chardon

Présents	Mmes BABE Alice - BOUVAREL Magali - BOVET Aurélie - JULLIARD Laurence - ROCH Jacqueline. MM. BAUER Frédéric - BRON Pierre – CHARDON Didier - DELAVOET Jean-Pierre - FOREL Jules- GAVARD Patrick – GRILLET Luc.
Absents excusés	Mesdames DUBOIS Anne-Gaëlle – GAL Catherine
Secrétaire de séance	Madame Jacqueline ROCH

Ordre du Jour :

- Approbation compte-rendu du 21 mars et 25 avril 2018
- Attribution marché travaux Coopérative 1
- Création poste service enfance
- Convention de mise à disposition personnel MJCI
- Etude réhabilitation lagune
- Questions diverses

APPROBATION COMPTES-RENDUS

Compte-rendu du Conseil du 21/03/2018 : approbation à l'unanimité des présents
Compte-rendu du Conseil du 25/04/2018 : approbation à l'unanimité des présents

ATTRIBUTION MARCHÉ TRAVAUX COOPERATIVE PHASE 1

Mr le maire rappelle que le 18 mai 2018, un premier appel d'offres a été lancé pour les travaux d'aménagement et d'extension du bâtiment de la coopérative. Ce marché concernait 3 lots pour la partie extension du bâtiment située sur le parking :

- Lot 1 : terrassement
- Lot 2 : gros œuvre
- Lot 3 : étanchéité

A la date limite de dépôt des offres, 10 propositions ont été reçues :

- Lot 1 : 3 offres
- Lot 2 : 4 offres
- Lot 3 : 3 offres.

La commission d'appel d'offres réunie le 18 Juin pour l'ouverture des plis et le 27 Juin pour l'attribution après analyse par le cabinet Opus. et les architectes proposent de retenir les entreprises les mieux-disantes, à savoir :

- Lot 1 : SARL GAY 22 406 €
- Lot 2 : SARL GAY 60 633€

Lot 3 : SARL MG étanchéité 13 024 € soit un total de **96 063 €** pour cette première tranche.

Le début des travaux est fixé au 19 Juillet, la route de Plaine Joux sera mise en alternat en amont de ces travaux.

DECISION : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité de ses membres présents**, donne son accord pour les entreprises proposées par la commission d'appel d'offres.

Mr le maire informe le conseil du calendrier retenu pour la deuxième tranche des travaux concernant la réhabilitation du bâtiment :

Publicité : 27 Juin

Date limite du dépôt des offres : 27 Juillet

Ouverture des offres : 30 Juillet et commission d'attribution le 3 Août

CREATION POSTE SERVICE ENFANCE

Mme l'adjointe à la vie scolaire informe qu'à la rentrée 2018, l'AVS (auxiliaire de vie scolaire) rattachée à notre école sera tous les jours sur la commune. Son contrat d'AVS ne comptant que 20 heures, elle souhaitait le compléter et a proposé ses services pour le temps de cantine.

Durant l'année écoulée, nous avons fait appel à la MJCI des Clarines à Viuz en Sallaz pour une mise à disposition d'animateur durant ce temps de pause méridienne.

En accord avec le directeur de la MJCI, nous pouvons proposer ces 2 heures quotidiennes à notre AVS qui connaît les enfants fréquentant la cantine.

DECISION : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité de ses membres présents**, donne son accord pour créer un poste d'adjoint d'animation contractuel pour l'année scolaire 2018/2019, contrat de 2 h par jour scolaire.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PERSONNEL MJCI DE VIUZ EN SALLAZ

Mme l'adjointe à la vie scolaire informe aussi que les effectifs de la garderie périscolaire, comme ceux de la cantine sont en hausse et que si la reprise à temps plein de Mme EITENSCHENCK Valérie et le passage à temps plein de Mme TROLLIO Alexandra permettent d'assurer le service du matin, la présence d'un animateur supplémentaire s'avère nécessaire pour la garderie du soir (16h20/17h50).

DECISION : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité de ses membres présents**, donne son accord et autorise Mr le maire à signer une convention de mise à disposition avec la MJCI des Clarines.

ETUDE REHABILITATION LAGUNE

Préalablement à la séance, Mr le maire avait invité les membres du Conseil à une visite de la lagune. Tout le monde a pu apprécier cet endroit, qui une fois dépollué pourrait bien devenir un lieu de promenade et de détente privilégié des Bogévans.

Il informe que les travaux de raccordement des eaux usées au collecteur de Viuz en Sallaz étant achevés, il est nécessaire de réfléchir au devenir de cette lagune, les travaux de dépollution relevant de la compétence du SRB.

Mr le maire propose de conserver ce site (classé zone humide) en plan d'eau naturel. Les deux bacs de décantation seraient comblés et les 3 grands bassins pourraient être alimentés en eau, soit par le Foron, soit par la source de la « Rennaude ». Un de ces bassins pourrait être réservé à la pisciculture et un autre à la pêche. Les cheminements existants autour des bassins pourraient servir pour la promenade et le jogging.

Mr le maire organise un tour de table pour que chaque membre puisse donner son avis. Tous les membres présents sont favorables à ce projet.

Une étude de faisabilité est nécessaire pour connaître les conditions réglementaires liées à ce projet. Pour ce faire, une étude a été demandée au cabinet BIRRAUX, (déjà en charge de la surveillance de la lagune). Mr le maire présente le devis concernant cette étude ainsi que les différentes propositions faites.

DECISION : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité de ses membres présents**, donne son accord pour confier cette mission au cabinet BIRRAUX en acceptant son devis.

QUESTIONS DIVERSES

1. Les locaux de l'ancienne classe maternelle sont en cours d'aménagement et les kinésithérapeutes Mme et Mr VIEL vont commencer dès la rentrée le 3 septembre en attendant les locaux définitifs dans le bâtiment de la coopérative.
2. Une demande émanant d'Héloïse DAVAT, orthophoniste, vient compléter l'offre de service que nous souhaitons proposer dans ce bâtiment. Accord de principe a été donné pour la surface demandée par cette jeune orthophoniste pour une ouverture en septembre 2019 .Mme DAVAT réfléchit à un local provisoire pour anticiper l'ouverture de son cabinet.
3. Forêt communale des Chaix
Les résineux des parcelles communales des Chaix commencent à sécher. Mr le maire et Mr Grillet vont se rendre sur place pour juger s'il faut faire une coupe rase ou partielle.
4. Station des Brasses : Mr Delavoet fait part de l'avancement des travaux concernant le « tapis » et des discussions en cours concernant le télésiège 2 places de Château Cornus.
5. Mr le maire informe de l'avancement des travaux concernant le mur du cimetière.
6. Mr le maire fait part d'une demande du Ski club de Villard souhaitant installer un pas de tir de biathlon dans la carrière de Plaine Joux. Carrière propriété de la commune de Bogève située sur le territoire d'Onnion.

Levée de la séance à 22h30